



Actionnable Corporate
Social Responsibility

Contact :

Julie Paumerie

Directrice de la BU RSE (A-CSR)

M + 33 6 73 06 42 02

jpaumerie@investance-partners.com

Newsletter

RSE

Actualités du mois de mai 2025

Sommaire

Actualités sectorielles : Banque, finance, assurances

- L'IA progresse, l'éthique stagne selon l'IA Index Report de Stanford University
- Un guide pour les bilans carbone des services de l'Etat français

Actualités réglementaires : focus sur les réformes Omnibus

- Les avis de la BCE et des grandes entreprises européennes sur Omnibus
- Un projet de révision de la CS3D (devoir de vigilance) qui fait réagir

L'évènement du mois

- Investance Partners recycle ses déchets informatiques grâce à Manutan

Le saviez-vous ?

- On a mangé la mer, de Maxime de Lisle et Martin Oliver

Actualités sectorielles

Banque, finance, assurances

L'IA progresse, l'éthique stagne : les enjeux clés de la RAI en 2025 selon Stanford University

Le chapitre "Responsible AI" du AI Index Report 2025 dresse un constat clair : les progrès techniques en intelligence artificielle ne s'accompagnent pas d'une structuration éthique, juridique et organisationnelle à la hauteur.

En 2024, les incidents liés à l'IA ont augmenté de 56 %. Les modèles les plus avancés (GPT-4, Claude, Gemini) continuent de produire des erreurs dans près d'un cas sur cinq, malgré les efforts de vérification. En entreprise, 65 % des acteurs identifient des risques liés à l'IA, mais moins de 45 % disposent de politiques formalisées. L'intégration de la RAI dans les processus métiers reste marginale.

Côté recherche, les publications académiques progressent (+28,8 %), mais les liens avec les usages concrets sont encore faibles. La gouvernance reste dominée par des institutions nord-américaines, sans réelle coordination internationale. Plus de 70 % des datasets utilisés pour former les modèles n'ont aucune licence explicite, soulevant des enjeux juridiques et éthiques.

La transparence reste limitée : seuls les modèles open source atteignent un niveau satisfaisant. En matière de sécurité, aucun modèle ne résiste aux attaques de type jailbreak. Douze scrutins nationaux ont déjà été affectés par des contenus IA.

L'enjeu pour les dirigeants n'est plus de se positionner, mais d'intégrer la RAI au cœur de leurs stratégies.

[Source](#)



Nouveau : une IA publique pour accélérer votre conformité RSE

Le ministère de l'Économie a récemment intégré une intelligence artificielle au sein du Portail RSE, l'outil officiel gratuit destiné à accompagner les entreprises dans leur mise en conformité avec les réglementations ESG, notamment la directive CSRD.

Cette nouvelle fonctionnalité permet aux entreprises de téléverser leurs documents ESG (en français, au format PDF) afin que l'IA identifie automatiquement les informations pertinentes en lien avec les normes européennes ESRS. Elle extrait et classe les phrases utiles par thématique, facilitant ainsi la réalisation d'une analyse d'écart (gap analysis) entre la situation actuelle de l'entreprise et les exigences réglementaires.

À l'issue de l'analyse, un tableau de bord détaille les documents traités, les phrases extraites et les thématiques abordées. Les entreprises peuvent également télécharger un fichier Excel récapitulatif, facilitant le suivi et la gestion de leurs obligations RSE.

[Source](#)



Actualités réglementaires

Notre **focus** sur les réformes Omnibus

La Commission européenne a proposé, le 26 février 2025, un projet de simplification des directives européennes CSRD et CS3D. Peu de temps après, le Parlement européen s'est prononcé en faveur de l'adoption de ces révisions le 3 avril 2025.

Les premiers retours sur la révision de la CSRD

Très concrètement, la modification de cette première directive CSRD vise à réduire la charge administrative liée au rapport de durabilité. Au programme : un amoindrissement de la CSRD pour 80% des entreprises et un report de 2 ans pour les obligations de reporting des vagues 2 et 3. Seules les entreprises de la vague 2 avec plus de 1 000 salariés pourraient rester dans le champ d'application de la CSRD avec une obligation d'établir un rapport de durabilité. Pour les entreprises de la vague 3 (les PME cotées sur marché réglementé), elles n'auront plus l'obligation d'établir et de publier un rapport de durabilité pour les exercices 2026 et 2027.



Discussion concernant les différents lobbies

Les lobbies des énergies fossiles et de certains secteurs privés européens se sont également réunis en février afin de défendre leurs positions anti-Green Deal. Parmi ces entreprises, nous pouvons trouver par exemple TotalEnergies, ENI ou encore ExxonMobil. Statistiquement, les directives propres à la durabilité au sein de l'appareil législatif européen sont celles qui rencontrent le plus de lobbying actif.



Entreprises et fédérations professionnelles

Le collectif d'entreprises WeAreEurope, en partenariat avec HEC Paris, a publié le 15 mai 2025 un sondage réalisé auprès de 1062 entreprises européennes concernant leurs attentes vis-à-vis de la CSRD et du premier paquet omnibus. Plus de la moitié d'entre elles se déclarent insatisfaites des propositions actuelles de la Commission européenne pour simplifier la charge administrative des entreprises. Les répondants relèvent principalement le manque d'orientation, l'inégalité en termes d'investissement concernant la collecte des données pour les petites entreprises et la préparation coûteuse des rapports. Enfin, c'est 53 % des entreprises de 500 à 1 000 salariés qui déclarent elles-mêmes qu'elles devraient rester dans le périmètre d'application du texte.



ONG et société civile

Certaines organisations de la société civile critiquent cette réforme, estimant qu'elle affaiblit les obligations de transparence et de responsabilité des entreprises. Elles regrettent également le recul global de textes contraignants pour les entreprises concernées. De plus, un sondage OpinionWay pour Reclaim Finance et le Forum citoyen pour la justice économique révèle que 80% des Français soutiennent un encadrement plus strict des entreprises sur les enjeux écologiques et de respect des droits humains.

La Banque Centrale Européenne

Dans une note publiée le 8 mai dernier, la BCE, organe de supervision bancaire, alerte sur la réduction du périmètre de la CSRD. Cette réforme mène en effet à un amoindrissement des données de durabilité disponibles et à un manque de transparence alors que le scope actuel de la directive ne représente que 37% des émissions de CO2 produites par les entreprises. L'institution s'inquiète que cela puisse générer des *"risques systémiques menaçant la stabilité financière"*.



Le risque d'instabilités réglementaires et financières

Pour l'instant, ce projet est vivement débattu entre les Etats membres mais entraîne, fondamentalement, une instabilité réglementaire ressentie par l'ensemble des acteurs économiques. Ces dernières initiatives amènent donc à s'interroger sur la capacité de l'UE à atteindre les objectifs du plan stratégie à horizon 2050 de neutralité carbone, le Green Deal, en temps et en heure.

[Source 1](#)

[Source 2](#)

Un projet de révision de la CS3D (Devoir de vigilance) qui fait réagir

La Corporate Due Diligence Directive ou CS3D a instauré le principe de devoir de vigilance ; elle oblige les entreprises à prévenir, rendre compte et atténuer les impacts négatifs sur les droits humains et l'environnement au travers de leur chaîne de valeur. Or à l'instar de la CSRD, cette directive est visée par une procédure de révision omnibus.

Mais lors de la réunion Coreper II (instance préparatoire du Conseil de l'UE) du 28 mai 2025, les négociations ont été rallongées face aux difficultés rencontrées et à l'absence de compromis.

En effet, l'immixtion du chef de gouvernement allemand Friedrich Merz et d'Emmanuel Macron dans les affaires européennes en faveur d'une suppression et les appels des syndicats pour un report, comme le germanique BDEW (Bundesverband der Energie-und Wasserwirtschaft), se fondent sur un raisonnement financier.

D'autre part, des organisations se placent en faveur du maintien du texte, comme le Forum citoyen pour la justice économique qui déplorait fin avril qu'un changement de terminologie de « mettre en application » vers « actions de mise en œuvre » affaiblirait la force du texte et mènerait également à une instabilité juridique.

De plus, il existe une scission au sein du parlement européen au sujet du régime de responsabilité civile. La France demande par exemple l'abrogation alors que des états ayant déjà instauré un cadre juridique similaire se demandent pourquoi d'autres n'en aurait pas, comme l'explique le député européen Pascal Canfin.

Les débats se poursuivent au Parlement entre les groupes de droite et d'extrême droite et le groupe formé de Renew, S&D, les Verts ; les derniers étant dans une position conservatrice par rapport au texte. D'ici fin juin, un accord doit être trouvé.

[Source 1](#)

[Source 2](#)



En lien avec la RSE :

- Guide "IA en pratique" du Hub France IA pour une IA éthique et responsable : [Consultable ici](#)
- L'AFNOR SPEC 2314, un référentiel des bonnes pratique IA : [Consultable ici](#)
- Le rapport de l'I4CE sur l'intégration des stratégies climat dans les rémunérations variables : [Consultable ici](#)
- Inclusion au travail des personnes en situation de handicap et Directive européenne accessibilité : [Consultable ici](#)

L'évènement du mois

Investance Partners recycle ses déchets informatiques à 100%

Aujourd'hui, c'est 80% de l'empreinte numérique d'une organisation qui dépend de sa consommation de produits électronique.

Alors cette année encore, nous avons fait appel à Manutan pour le recyclage de notre ancien matériel électronique. C'est ainsi 98 kilos de déchets qui furent **recyclés à 100%**, permettant d'éviter l'émission de plus de 38 tonnes de CO2.

En confiant la revalorisation de ces déchets à cette entreprise et en adoptant une gestion durable, nous luttons contre la pollution électronique. Nous soutenons aussi l'insertion professionnelle via les entreprises employées dont 55% des effectifs sont des personnes handicapées.

Le numérique responsable est l'affaire de tous, et nous sommes fiers d'apporter notre pierre à l'édifice.

Le saviez-vous ?



Au fil des pages illustrées à l'aquarelle par Olivier Martin, l'auteur Maxime de Lisle propose une enquête documentaire sur l'état des mers en France et les conséquences de nos habitudes sur les ressources marines, notre environnement et climat.

Ancien commandant sur les bateaux de Sea Shepherd, l'auteur souligne que les mers bordant les côtes françaises ont été vidées à 80% de leur poissons. Les raisons : l'industrialisation de la pêche, les pratiques des chalutiers non durables et des politiques publiques inefficaces.

Cet ouvrage parvient à apporter un regard neuf et optimiste sur la situation en proposant des solutions.

Nous vous retrouverons le mois prochain pour de nouvelles actualités.